



Déposé le 31.3.09 « **SAUVONS LA MEDECINE** »
PETITION AUX AUTORITES CANTONALES

Scanné le _____

Nous soussignés, médecins de toutes spécialités, professionnels de la santé et patients constatant que :

- la nouvelle liste des analyses prévue pour le 1^{er} juillet 2009 fera disparaître le laboratoire du cabinet médical : les laboratoires ne couvrant plus leurs frais, les médecins devront y renoncer ;
- le laboratoire du cabinet, outil essentiel de la médecine de proximité, est un élément majeur de la qualité des soins : il permet la rapidité du diagnostic dans les cas d'urgence, réduit le temps requis pour commencer un traitement, diminue les risques que les maladies traitées trop tardivement font courir au patient, facilite le suivi des maladies chroniques et aiguës et assure un traitement économique ;
- cette suppression entraînera pour le patient des risques supplémentaires, une dégradation de la qualité des soins ainsi que des inconvénients majeurs et coûteux : perte de temps pour se rendre lui-même dans un laboratoire, attente des résultats, nouvelle consultation chez le médecin ;
- cette décision technocratique entraînera des coûts additionnels : consultations et hospitalisations supplémentaires, assistantes médicales au chômage, démotivation de la profession médicale, pénurie médicale aggravée et désertification médicale dans les régions rurales alors que la Suisse fait face à un manque de relève avéré et au vieillissement de sa population ;
- cette nouvelle mesure préfigure une dégradation de la prise en charge médicale des patients,

1. nous demandons aux autorités fédérales l'annulation de cette révision de la liste des analyses, parce que nous tenons au maintien d'une médecine et de soins de qualité et de proximité : pilier de notre excellent système de soins, le métier de médecin de premier recours doit être renforcé au lieu d'être réduit à un rôle de simple triage comme dans les pays voisins ;
2. nous voulons participer aux négociations visant à mettre en place un tarif efficient ;
3. nous demandons un vrai partenariat des autorités fédérales et cantonales avec tous les professionnels de la santé et avec les représentants des patients ;
4. nous invitons les autorités cantonales à tout mettre en œuvre pour agir en ce sens. Il est en effet de leur compétence prioritaire d'assurer la couverture des besoins. La gestion de l'assurance maladie par la Confédération ne doit pas mettre en péril le système de santé.

NOM et PRENOM(S)	ADRESSE	SIGNATURE
1. Indermühle Denise	Ch. de Villardier 24 1008 Pully	D. Indermühle
2. Dafflon Auguste	Val-d'Angrogne 15, 1012 Lausanne	A. Dafflon
3. Geering Jean-Jacques	Ay. Temple 15, 1012 Lausanne	J. Geering
4. Camacho Maria Paula	Ch. de Bellvue 23, 1005 Lausanne	M. Camacho
5. VALENZINO CONCETTA	Ch. Coustazay 7 Revenus	V. Valenzino
6. Marazita Ger	ch. de la chiesaz 13 Ecublens	M. Marazita
7. CAMACHO ANA PAULA	CH. DE PRAZ-SECHAUD 10 1010 LAUSANNE	A. Camacho
8. BRIOUES HUGO	CH. des VIGNES 2 1020 REVENUS	H. Brioues
9. Janet Faure	Ch. des Cureurs 15, 1000 Pully	J. Faure
10. Shabiyi Areen	ch. des Libellules 4 1010 Lausa.	A. Shabiyi

Peuvent signer les ressortissants suisses et étrangers

Pétition à retourner pour le 23 mars 2009 (date de réception) au plus tard à : Société vaudoise de médecine, ch. de Mornex 38, cp 7443, 1002 Lausanne